

Le Parlement Européen favorise l'immigration économique légale...

Article rédigé par *lalettrepatriote.com*, le 28 novembre 2021

Source [lalettrepatriote.com] La Commission devrait faire des propositions d'ici janvier pour faciliter la migration économique légale pour relever le défi d'une population vieillissante et de la pénurie de compétences. La Commission devrait faire des propositions d'ici janvier pour faciliter la migration économique légale pour relever le défi d'une population vieillissante et de la pénurie de compétences.

Les députés ont adopté jeudi, par 497 voix pour, 160 contre et 38 abstentions, un rapport d'initiative législative sur la migration économique légale. Dans ce texte, ils soutiennent la création d'un vivier de talents, sur la base du [portail EURES](#) existant, pour mettre en relation les demandeurs issus de pays tiers avec des employeurs basés dans l'UE, afin de réduire la pénurie de main d'œuvre dans les États membres.

Le Parlement plaide pour un dispositif d'admission ambitieux pour les travailleurs peu ou moyennement qualifiés issus de pays tiers, ainsi que pour un cadre pour la reconnaissance des compétences et des qualifications. La migration légale vers l'UE par des entrepreneurs devrait être facilitée via un dispositif européen d'admission pour l'entrée et la résidence des personnes souhaitant créer des entreprises et des start-ups, et pour les travailleurs très mobiles tels que les artistes et les professionnels de la culture. Les députés souhaitent que la Commission crée un visa à entrées multiples d'une durée de cinq ans permettant des visites jusqu'à 90 jours par an.

Les députés demandent une révision des [règles](#) en place pour les ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, afin de leur permettre de s'installer dans un autre État membre dès le jour de délivrance de leur permis, dans des conditions similaires à celles qui s'appliquent déjà aux citoyens de l'UE. Le nombre d'années requises pour acquérir un permis de séjour européen de longue durée devrait être réduit de cinq à trois.

Le rapport adopté aujourd'hui exige également de simplifier les procédures de demande, notamment pour les visas, dans la [législation existante sur les permis uniques](#). Cela permettrait d'introduire des demandes d'asile à la fois à l'intérieur d'un État membre – si le demandeur possède un permis de séjour valide – et à partir d'un pays tiers.

En outre, les députés proposent de modifier les [règles existantes](#) sur les travailleurs saisonniers, afin de leur permettre d'être au chômage pendant une période allant jusqu'à trois mois – afin de chercher un nouvel emploi – sans que leur permis existant soit révoqué.

Le rapporteur [Abir Al-Sahlani](#) (Renew Europe, SE) a déclaré: "L'Europe fait face à des défis démographiques et économiques. Pour relever ces défis et garantir que l'Europe soit forte et compétitive,

nous avons besoin de la migration économique. C'est un fait. Nous devons rendre plus attractif pour les migrants économiques le fait de s'installer en Europe et nous devons mettre de l'ordre dans le système et nous assurer que les règles sont respectées.”

Comme le prévoit le [règlement intérieur du PE](#), la Commission a jusqu'au 31 janvier 2022 pour présenter des propositions facilitant et promouvant l'entrée et la mobilité au sein de l'UE des travailleurs issus de pays tiers en situation régulière.

28/11/2021 11:00